

CABINET DE LA POLITIQUE GENERALE
DU 23 MARS 1962.

--:--:--

PROCES-VERBAL N° 28.

°
° °

La séance est ouverte à 10 h. sous la présidence de M. Th. Lefèvre, Premier Ministre.

Tous les Membres du Cabinet sont présents. M. le Ministre Servais assiste également à la réunion.

°
° °

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DE L'ENERGIE.
MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA FONCTION PUBLIQUE.
MINISTERE DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL.
PROJET DE LOI GARANTISSANT LA CONTINUITE DE L'ACTIVITE PUBLIQUE,
ECONOMIQUE ET SOCIALE.

MINISTERE DE LA JUSTICE.
PROJET DE LOI RELATIF A L'AMNISTIE D'INFRACTIONS COMMISES A
L'OCCASION DE FAITS DE GREVE.

La discussion de ces deux points sera poursuivie à quinzaine; entretemps, MM. les Ministres de la Justice, des Affaires économiques et de l'Energie, de l'Intérieur et de la Fonction publique et de l'Emploi et du Travail apporteront aux deux projets les modifications qu'ils estimeraient nécessaires.

°
° °

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.
COMMUNICATION DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.

M. P.W. Segers, Ministre de la Défense nationale, informe le Cabinet de son intention de mettre prochainement les membres des commissions de la Défense nationale de la Chambre et du Sénat au courant des différentes questions qui se posent en matière d'armement nucléaire de nos troupes et de celles de nos alliés au sein de l'O.T.A.N.

Nos troupes en Allemagne disposent dès à présent d'un armement nucléaire (obusiers et Honest John). Les dépôts de ces armes se trouvent en Allemagne; d'ici peu, nous aurons également des dépôts en Belgique pour l'armement de nos deux escadrilles de chasseurs-bombardiers en voie de formation. Ces dépôts, situés à Kleine Brogel et à Florennes, sont pratiquement achevés. Les armes nous seront prochainement envoyées; elles seront gardées par un petit contingent composé de soldats belges et américains. L'accord sur ce point avec les Etats-Unis est paraphé. Sa signature entraîne ipso facto son dépôt sur le bureau du Congrès à Washington, ce qui a pour conséquence de le rendre public.

Reste le problème de l'installation éventuelle de bases pour missiles à longue distance. L'O.T.A.N. ne nous demande pas pour le moment d'en installer sur notre territoire; il ne peut être question de le faire sans avoir obtenu au préalable l'assentiment du Parlement. Le problème de la constitution d'une force de frappe nucléaire atlantique évolue d'autre part dans le sens de la constitution d'une telle force sur mer. Dans ce cas, notre effort se limiterait au versement de notre contribution financière à l'entretien de cette force.

M. le Ministre Segers informe le Cabinet de la pénurie en hommes dont souffre l'armée; au cours des derniers mois, elle a pris une telle ampleur qu'elle met en cause le respect des engagements que nous avons pris dans le cadre de la défense de l'Occident. La réduction du temps de service à douze mois devait en effet être compensée par un recrutement progressif de onze à douze mille techniciens

O.T.A.N. Environ 9.000 techniciens O.T.A.N. furent recrutés; leur nombre était toutefois retombé fin février à 6.170. Il est très difficile de trouver le nombre de volontaires nécessaire étant donné notamment que, depuis la création des techniciens O.T.A.N., les avantages de la sécurité sociale ont été étendus à tous les volontaires de carrière et également en raison de la situation de plein emploi que nous connaissons pour le moment.

M. le Ministre Segers consulte ses Collègues sur l'opportunité de prendre les mesures suivantes en vue de pallier la pénurie en effectifs dont souffre l'armée:

- porter de 12 à 15 mois la durée du service lorsque celui-ci est accompli dans le pays, ce qui est le cas pour un certain nombre d'unités administratives, ainsi que dans l'aviation et la marine. Aucun milicien ne serait astreint à faire plus de douze mois mais, dans ce cas, il devrait accomplir son service en Allemagne. Le milicien préférant accomplir son terme en Belgique ferait donc volontairement 15 mois mais, étant entendu qu'il toucherait une certaine rémunération à partir du treizième mois de service - en vue de rendre le volontariat plus attrayant, certaines priorités seraient accordées, à l'issue de leur engagement de trois ou cinq ans, aux volontaires désireux d'obtenir un emploi dans les services publics.

Troisième problème enfin que M. Segers désire soumettre à ses Collègues. Il avait été convenu que la mise en vigueur du nouveau statut des sous-officiers irait de pair avec une révision de leurs barèmes. Lors de la discussion du budget, le Ministre s'est engagé vis-à-vis des intéressés et au Parlement à mettre les nouveaux barèmes en vigueur avec effet au 1-1-1962. Depuis, les conversations entre le Gouvernement et les organisations syndicales ont abouti, en matière de revalorisation de la fonction publique, à un accord qui prévoit la mise en vigueur de nouveaux barèmes à la date du 1-7-1962. M. Segers qui a pris in tempore non suspecto

un engagement précis, se trouverait placé dans une situation particulièrement difficile si, à la suite de l'accord gouvernemental précité, la date du 1er janvier devait être reportée au 1er juillet en ce qui concerne la mise en vigueur des nouveaux barèmes des sous-officiers.

Le Cabinet prend acte de la communication de M. Segers en ce qui concerne les questions qui se posent en matière d'armement nucléaire.

En matière d'effectifs et, d'une manière plus large, pour tout ce qui a trait à notre politique militaire, le Cabinet décide de poursuivre son échange de vues à huitaine.

Le Cabinet comprend la position particulière dans laquelle se trouve M. Segers en ce qui concerne la date à laquelle entreront en vigueur les nouveaux barèmes des sous-officiers. Il y a toutefois lieu d'être particulièrement prudent en la matière en raison des revendications de la magistrature et du danger réel que, de proche en proche, d'autres groupes formulent des demandes qui finalement mettraient en péril la revalorisation de la fonction publique.

°
° °

COMMUNICATION DE M. SPAAK.

Les Ministres des Affaires étrangères des Six se sont réunis mardi dernier à Luxembourg pour examiner les propositions françaises en matière de coopération politique. La réunion n'a abouti à aucun résultat et l'échange de vues sera repris le 17 avril prochain. La réunion a été, pour sa plus grande partie, consacrée à une discussion sur l'inclusion ou non dans le texte du projet de traité d'une phrase affirmant la volonté des Six Etats, en coopérant sur le plan politique, de renforcer l'alliance atlantique. La France, en s'obstinant à s'opposer à une telle référence, sinon dans une formulation des plus vagues, a contribué à augmenter encore la méfiance de ses partenaires .

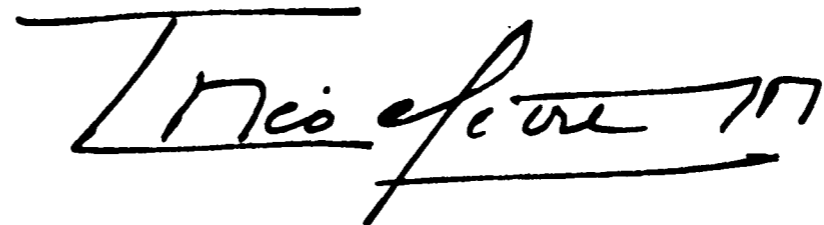
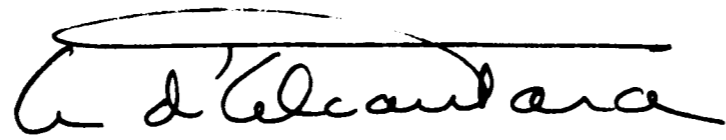
°
° °

- 5 -

La séance est levée à 12.10 h.

LE SECRETAIRE DU CONSEIL,

LE PREMIER MINISTRE,



A. d'Alcantara.

Th. Lefèvre.